

"STAGES D'IMMERSION en MILIEU ANIMALIER (SIMA)"

1^{ère} et 2^{ème} années du grade de Bachelier en Médecine vétérinaire
(BMV)

Présentation du stage, à destination des responsables des structures d'accueil

Introduction et objectifs du stage

Les étudiants en Médecine vétérinaire sont issus d'une société dans laquelle la connaissance des animaux domestiques n'a fait que diminuer, parallèlement à la réduction très importante du nombre d'éleveurs professionnels, au confinement des animaux d'élevage, à la multiplication d'informations caricaturales et anthropomorphiques concernant l'animal et délivrées par les médias, ...

Les étudiants en Médecine vétérinaire sont issus d'une société qui s'est progressivement mais nettement détachée du cycle naturel de la vie et de la mort. Le lien causal et indispensable entre l'élevage d'animaux, leur éventuelle mise à mort, et la consommation de produits d'origine animale n'a jamais été aussi ténu.

Or, tout futur vétérinaire se doit d'être en contact intime avec un milieu animalier et d'être confronté à ses contraintes et ses implications, notamment en matière de respect de la vie mais aussi d'appréhension de la mort.

Afin de se préparer à sa vie future au contact des animaux mais aussi de tester ses motivations à travailler dans de telles conditions, l'étudiant en Médecine vétérinaire doit donc le plus rapidement possible se trouver immergé dans un milieu où **il devra non seulement observer des animaux domestiques, mais aussi les approcher, les toucher, tester leurs réactions pour mieux les comprendre, ...**

Afin de se rendre compte des contraintes liées à l'hébergement d'animaux, l'étudiant sera invité à "mettre la main à la pâte". **Il sera ainsi amené à participer aux activités de la structure d'accueil, organisées en relation avec les animaux: déplacement, nettoyage, entretien, nourrissage, ...**

Il est important de souligner que les étudiants concernés réaliseront ces stages en début de cursus, et qu'il n'est donc **nullement question pour eux de réaliser des actes vétérinaires.**

L'étudiant stagiaire, pendant la durée de son stage, conserve le statut d'étudiant de l'Université et demeure sous sa responsabilité. De ce fait, il bénéficie d'une assurance individuelle contre les accidents corporels survenus durant son stage (ou sur le chemin) et d'une couverture en responsabilité civile, dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Institution.

En outre, l'ULiège décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir au véhicule que l'organisme d'accueil mettrait à disposition du stagiaire

Modalités pratiques

L'étudiant doit effectuer deux stages d'une semaine chacun (5 jours minimum) pendant les périodes de vacances scolaires. Ces activités sont officiellement inscrites au programme des cours et donc couvertes par l'assurance qui y est associée.

Un **contrat** décrivant les engagements du responsable de la structure d'accueil et ceux de l'étudiant devra être signé par les deux parties. Une **attestation de présence active** signée par le responsable de la structure d'accueil, devra sanctionner l'accomplissement du stage.

Responsable académique : Marc Vandenheede
Responsable administrative : Mélanie Gardier

CONTRAT DE STAGE D'IMMERSION EN MILIEU ANIMALIER (SIMA)

Nom du (de la) responsable :

Structure d'accueil :

Adresse complète :

.....

Tél. :

Numéro officiel :

Espèce(s) animale(s) + nombre d'adultes :

S'engage à accueillir l'étudiant(e) dans le cadre du SIMA, tel que décrit dans le document de présentation ci-joint.

Nom de l'étudiant(e) + N° de matricule :

.....

S'engage à participer activement au SIMA, tel que décrit dans le document de présentation ci-joint.

Aux dates suivantes :

Pour un stage en : Animaux de compagnie

Animaux de production

Date et signatures :

Etudiant(e)

Responsable de la structure d'accueil

ATTESTATION DE PRESENCE ACTIVE DE L'ETUDIANT(E) AU SIMA

Je soussigné(e),

responsable de la structure d'accueil

atteste que

Mr/Mme/Mlle

étudiant(e) en Médecine vétérinaire à l'Université de Liège, a participé activement au Stage d'Immersion en Milieu Animalier (SIMA) décrit dans le contrat.

Aux dates suivantes :

Pour un stage en : Animaux de compagnie

Animaux de production

Date et signature du (de la) responsable de la structure d'accueil

Direction : Véronique BOVEROUX
Juriste d'entreprise

Liège, le 24 octobre 2019

N/réf. : JUR10236/VB-cs/19.211980

ATTESTATION

Je soussignée, Véronique BOVEROUX, Directrice du Service juridique de l'Université de Liège, certifie que les étudiants dûment inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} années de bachelier en Médecine vétérinaire, sont assurés en responsabilité civile et accidents corporels par l'Université de Liège (couverture dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Institution), dans le cadre de stages, travaux de fin d'études et visites en entreprises, en relation directe avec leurs cours, réalisés durant l'année académique 2019-2020.



Véronique BOVEROUX